

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 juillet 2015

DCM N° 15-07-02-22

Objet : Organisation de la manifestation Etudiant Dans Ma Ville du 21 au 26 septembre 2015.

Rapporteur: Mme SEGHIR

La Ville de Metz reconduit pour la 7^{ème} édition l'opération Etudiant Dans Ma Ville du lundi 21 septembre au samedi 26 septembre 2015, en partenariat avec les associations étudiantes messines, la Région Lorraine, Metz Métropole et l'Université de Lorraine. Au fil des ans, cette manifestation est devenue le rendez-vous incontournable de la rentrée. Elle répond à la volonté de la Ville de Metz de favoriser l'ancrage territorial de tous les nouveaux étudiants et de créer des temps de rencontre avec les messins. Etudiant dans Ma Ville est aussi l'occasion de rendre les jeunes acteurs de leur territoire.

Cette manifestation est co-construite avec un nombre toujours plus important de partenaires ; cette année 45 associations ou entités, qu'elles soient étudiantes ou partenaires de la vie étudiante, institutionnelles, culturelles, solidaires ou sportives sont mobilisées depuis plusieurs mois pour préparer l'évènement qui se déroulera sur six jours en intégrant deux nouvelles thématiques : les solidarités et les sports partagés. Dans un souci de cohérence et pour fédérer les énergies, le lien sera fait avec le Festival Préambule proposé par l'Université de Lorraine aux mêmes dates et avec le volet étudiant de l'opération Sentez-vous Sport pilotée par le CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif) le week-end précédent.

Les événements traditionnels de la manifestation seront reconduits : les associations étudiantes seront accueillies en mairie et se verront remettre les clés de la Ville par Monsieur le Maire en début de semaine. Chaque jour les étudiants pourront bénéficier de réductions grâce au concours des commerçants du centre-ville et des micro-événements se tiendront dans les différents campus, les Restaurants Universitaires. Une soirée théâtre sera offerte aux étudiants et aux messins, aux Musées de la Cour d'Or Metz Métropole. Enfin, la grande journée de clôture se tiendra sur la place de la République, le défilé des grandes écoles à travers les rues du centre-ville, un village associatif, une auberge espagnole, ainsi que des animations diverses. Le concert de clôture aura lieu à la BAM et sera programmé par l'association Diffu'Son.

Des nouveautés seront également au programme : une course sportive réunissant étudiants valides, étudiants porteurs de handicaps (sports partagés) sera organisée, en lien avec les associations ASTAPS, Handisports et le CDOS ; des actions de solidarité seront mises en place : Zone de gratuité et « Trocante » géantes en lien avec l'Université de Lorraine, conférence de sensibilisation au handicap à l'IRTS du Ban-Saint-Martin ; des animations spécifiques seront proposées par le Centre Pompidou Metz et TCRM Blida

Le budget prévisionnel de cette opération s'élève à 32 620 € (auquel il convient de rajouter 12 000 € de valorisation des prestations en nature de la Ville), dont 17 600 € de subventions proposées à huit associations pour la réalisation de leur projet dans le cadre de cette journée : CRI-BIJ 1 000 € (pour la coordination du village de la solidarité), association des Elèves des Arts et Métiers Paris Tech (ENSAM) 3 000 € (pour le défilé), association Inter-Cultures Promotion (AICP) 2 000 € (pour l'auberge espagnole), Théâtre Universitaire de Metz 1 000 € (pour les animations théâtrales), Radio Campus Lorraine 1 000 € (pour la couverture et l'animation radio), l'Association des étudiants STPAS 1 000 € (pour l'organisation de la course sportive), association Les Courtisans 600 € (pour la diffusion de courts métrages) et enfin l'association DIFFU'SON 8 000 € (animations musicales et concert final). Le Conseil Régional et Metz Métropole seront sollicités pour une participation financière.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

CONSIDERANT la politique de la Ville de Metz dans le cadre de son soutien à la vie étudiante et à son ouverture sur le centre-ville,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ACCORDER les subventions** suivantes aux associations ci-dessous mentionnées en vue de l'organisation de la **manifestation Etudiant dans ma Ville** :

- Cri-Bij.....	1 000,00 €
- Association Les Courtisans.....	600,00 €
- Association des élèves de l'ENSAM.....	3 000,00 €
- Compagnie TUM.....	1 000,00 €
- Diffu'son.....	8 000,00 €
- Inter-Cultures Promotion (AICP).....	2 000,00 €
- Association des Etudiants de STAPS.....	1 000,00 €
- Radio Campus Lorraine.....	1 000,00 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les organismes susvisés ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non réalisation du projet.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à percevoir les subventions de la Région Lorraine et de Metz Métropole destinées à l'organisation de cet évènement et

à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions à intervenir avec les collectivités susvisées.

La dépense totale s'élève à **17 600,00 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

La Conseillère Déléguée,

Nadia SEGHIR

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante
Commissions : Commission Sport et Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 33 Absents : 22 Dont excusés : 12

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ